Page : 1/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD
- · UFI: QKGF-UE4V-T00X-7NYN
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

Selon les scénarios d'exposition génériques de l'ATIEL / ATC sur l'utilisation des lubrifiants (V1.0, 07.01.2013)

Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les systèmes ouverts

Utilisation industrielle des lubrifiants et des graisses dans les systèmes ouverts

Utilisation privée des lubrifiants et des graisses dans les systèmes ouverts

Utilisation professionnelle des sprays

Utilisation industrielle de sprays

Utilisation privée de sprays

· Emploi de la substance / de la préparation

Uniquement pour manipulation adéquate.

Lubrification, protection anticorrosion

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTOREX AG Bern–Zürich–Strasse 31, Postfach CH–4901 Langenthal Tel. +41 (0)62 919 75 75 www.motorex.com

· Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Lilienthalstrasse 30-32, D-64625 Bensheim, Tel 06251-974910, Motorex.de@Motorex.com

- · Service chargé des renseignements: msds@motorex.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (FRANCE): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

Page : 2/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F. · 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	n-Butane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25-50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5-7,5%

parfums ((R)-p-mentha-1,8-diène) <5%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Enlever les résidus au savon et à l'eau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 2)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée (deg.C): ≤50°C

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

106-97-8 n-Butane

VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir rubrique 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 4)

Page: 4/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 3)

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Aérosol · Couleur: Jaune clair

· Odeur: tvpique, caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé. · Inférieure: Non déterminé. · Supérieure:

<-5 °C · Point d'éclair

Non déterminé. Température de décomposition: · pH Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Consistance

· Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) · Capacité thermique

Non déterminé.

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0,765 g/cm3 (ASTM D 4052)

· Densité relative Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Gaz liquéfié

(suite page 5)

Page : 5/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 4)

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Test de séparation des solvants:

· VOC (CE)

38.06 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation:

Non applicable.

· Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient

sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant
• Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

106-97-8 n-Butane

Inhalatoire LC50 / 15 min | 1.442,738-1,443 mg/l (rat)

(suite page 6)

Page: 6/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

		(suite de la page 5)
	LC50 / 15 min	800.000 ppm (rat)
	LC50 / 2h	1.237 mg/l (souris)
	LC50 / 2h	520.400-539.600 ppm (souris)
	LC50 / 4h	658 mg/l (rat)
	NOAEC	4.000-16.000 ppm (rat)
	NOAEC	7,2-21,4 mg/l (rat)
	LOAEC	21,6 mg/l (rat)
	LOAEC	12.000 ppm (rat)
74-98-6 pro	opane	
Inhalatoire	LC50 / 15 min	1.442,738-1,443 mg/l (rat)
	LC50 / 15 min	800.000 ppm (rat)
	LC50 / 2h	1.237 mg/l (souris)
	LC50 / 2h	520.400-539.600 ppm (souris)
	NOAEC	4.000-16.000 ppm (rat)
	NOAEC	7,214-21,394 mg/l (rat)
	LOAEC	21,64 mg/l (rat)
	LOAEC	12.000 ppm (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers

D.,	1 1 2	!!
Propriétés perturbant	ie systeme	enaocrinien

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
106-97-8 n-Butane		
LC50 24,1-147,5 mg/l/96h (poisson)		
LC50 14,2-69,4 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)		
EC50 7,7-19,4 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)		
74-98-6 propane		
LC50 24,11-147,54 mg/l/96h (poisson)		
•	(suite nage	

(suite page 7)

Page: 7/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 6)

LC50 | 14,22-69,43 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques) EC50 | 7,71-19,37 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

106-97-8 n-Butane

coefficient de partage 1,09-2,8 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)

74-98-6 propane

coefficient de partage 1,09-2,8 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB**: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

· Catalogue européen des déchets		
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses	
15 01 04	emballages métalliques	
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Conteneur vidangés peuvent contenir de vapeurs inflammables ou explosifs.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR/RID/ADN 1950 AÉROSOLS

· IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

(suite page 8)

Page: 8/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 7) · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR/RID/ADN 2 5F Gaz. · Classe · Étiquette 2.1 · IMDG, IATA · Class 2.1 Gaz. · Label 2.1 · 14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA Non classé comme dangereux pour le transport · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Gaz. l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: F-D.S-U SW1 Protected from sources of heat. · Stowage Code SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of Segregation Code 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · ADR/RID/ADN · Quantités limitées (LQ) Code: E0 · Quantités exceptées (EQ) Non autorisé en tant que quantité exceptée · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels D · IMDG · Limited quantities (LQ) 1L

(suite page 9)

Page : 9/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 8)

• Excepted quantities (EQ)

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

• "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- REGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

- · exigence de pureté
- Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- · Date de la version précédente: 22.05.2024
- · Acronymes et abréviations:

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

FR

Page : 10/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition 1

· Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation industrielle des lubrifiants et des graisses dans les systèmes ouverts

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

Page: 11/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 10)

Annexe: Scénario d'exposition 2

· Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les systèmes ouverts

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

Page: 12/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition 3

· Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation privée des lubrifiants et des graisses dans les systèmes ouverts

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- · Catégorie du produit PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de aestion des risaues
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 4

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation industrielle de sprays
- Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

· Catégorie du procédé PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

(suite page 13)

Page : 13/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 12)

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 5

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation professionnelle des sprays
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

- · Catégorie du procédé PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- Etat physique Liquide

(suite page 14)

Page : 14/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland

Date d'impression : 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 13)

- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 6

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation privée de sprays
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

- · Catégorie du procédé PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 15)

Page: 15/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 22.07.2024 Numéro de version 1.0 Révision: 22.07.2024

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD

(suite de la page 14)

- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

-D